

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Commune de Dannemarie-sur-Crète Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par arrêté URB.25.08.A9, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Dannemarie-sur-Crète.

### **Cette modification a notamment pour objet :**

- la modification de l'OAP n°1 au lieu-dit « A Chauffour » afin de permettre la reconversion du site « Bricostoc » situé sur le territoire communal ;
- la création de l'emplacement réservé n°18 pour une liaison « modes doux » qui reliera la rue « A Chauffour » depuis la friche Bricostoc ;
- la modification de l'emplacement réservé n°3 de 8 m, prévu pour une liaison routière, à 4 m pour une liaison « modes doux » reliant la rue Platon depuis la friche Bricostoc.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs, soit :

**Du mardi 3 juin 2025 au mercredi 2 juillet 2025 à 17h00 inclus.**

Le dossier a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale pour absence d'incidences notables sur l'environnement conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme par décision tacite de la MRAe n° BFC000730 en date du 30/04/2025.

La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné Monsieur Patrice BRUN en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- En Mairie de Dannemarie-sur-Crète – **1bis rue de la Gare – 25 410 - Dannemarie-sur-Crète** – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable au Grand Besançon Métropole – Direction Urbanisme Projets Planification – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

**En Mairie de Dannemarie-sur-Crète, 1bis rue de la Gare – 25 410 - Dannemarie-sur-Crète**

- le mardi 3 juin 2025 de 10h à midi ;
- le jeudi 12 juin 2025 de 10h à midi ;
- le samedi 21 juin 2025 de 10h à midi ;
- le mercredi 2 juillet de 15h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Dannemarie-sur-Crète – 1bis rue de la gare - 25410 Dannemarie-sur-Crète ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Commune de Dannemarie-sur-Crète– Monsieur le commissaire enquêteur  
Enquête publique – modification n°2 du PLU  
1 bis rue de la Gare – 25 410 - Dannemarie-sur-Crète**

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6274>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

[enquete-publique-6274@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6274@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Dannemarie-sur-Crète, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Aurélie BOURIAT, chargée de mission PLUi, Direction Urbanisme Grands Projets Urbains de Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand, 25000 BESANCON ou [aurelie.bouriat@grandbesancon.fr](mailto:aurelie.bouriat@grandbesancon.fr).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Dannemarie-sur-Crète, au Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de modification n°2 du PLU de Dannemarie-sur-Crète.

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président en charge  
du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel,  
Aurélien LAROPPE